

I.R.E.J. Institut régional d'expertise judiciaire

Compagnies d'experts membres de l'IREJ

Compagnie des experts près la cour d'appel de Douai

Compagnie des experts près la cour administrative d'appel de Douai

Section régionale du Collège national des experts architectes français

Section Amiens-Douai-Reims de la Compagnie nationale des experts-comptables de justice

Association amicale des membres des professions de santé, experts près la cour d'appel de Douai

LA REMUNERATION DE L'EXPERT ET LE PRIX DE L'EXPERTISE

* **public concerné** : ce stage d'une journée s'adresse aux experts de justice désirant appréhender le coût réel des expertises qu'ils diligentent.

* **pré requis** : être inscrit sur une liste d'experts près une cour d'appel ou sur un tableau d'experts près une cour administrative d'appel

* **session** : le **vendredi 13 septembre 2024, après-midi**

* **programme** :

- le calcul du coût de revient horaire de l'expert, le prix de l'expertise
- la taxation et le recouvrement des honoraires (mise à jour avec le décret du 24 décembre 2012)
- les services centralisateurs des frais de justice et le portail CHORUS Pro

* **formateur** : Jean-Philippe PETIT, expert-comptable diplômé, expert près la Cour d'appel de Douai et près la Cour administrative d'appel de Douai

* **objectifs** : connaître les règles comptables, fiscales et sociales applicables aux experts et éviter de se trouver en situation irrégulière. Arrêter un prix de facturation en toute connaissance des coûts supportés par l'activité de l'expert.

* **méthode pédagogique et évaluation** : la formation s'appuie sur un diaporama et des documents remis aux participants, elle se termine par un questionnaire sous forme de quizz permettant de contrôler les connaissances acquises

* **lieu** : **Hôtel L'AQUARIUM à Fresnes-les-Montauban (autoroute A1)** de 4 heures à 14 heures à 18 heures

* **prix d'inscription** : **170 €** (155 € pour les membres d'une compagnie membre de l'IREJ)

* **modalités d'inscription** :

Adressez votre bulletin d'inscription à :

Damien BIDOIRE, trésorier de l'IREJ

Technoparc FUTURA – CS 60082 – 62402 BETHUNE cedex

Seuls les bulletins d'inscription accompagnés du règlement du droit d'inscription sont pris en compte.

Le nombre de places est limité.